

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

CARBON-BLANC - Secteur centre ville - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Autorisation - Décision

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le centre ville de Carbon-Blanc a l'avantage de proposer de nombreux petits commerces et services publics tels que la Mairie, le groupe scolaire, la salle des fêtes, ainsi qu'une proximité avec le centre culturel.

Cependant, le trafic y est régulièrement perturbé par la proximité de l'A10, générant une insécurité aux abords notamment du groupe scolaire.

Plus largement, la commune souffre d'une dichotomie de son centre, constitué d'une part d'un bâti continu (village-rue) étiré le long de l'ancienne route nationale (l'avenue Austin Conte) subissant un fort trafic de transit du fait de la proximité de l'A10, et d'autre part d'un nouveau quartier construit en retrait d'un point central que constitue l'église, avec une architecture de plan masse fermée et mal reliée au tissu urbain environnant.

La redynamisation de ce centre ville, ainsi que l'affirmation de la centralité de la commune, dépendent de la synergie à trouver entre les activités de commerce, et les activités publiques et privées. Ces dernières souffrent en effet d'une difficile perception des accroches commerciales, d'une accessibilité peu lisible, d'un mauvais fonctionnement d'un service public trop fragmenté, en dépit d'une offre de stationnement abondante.

Les habitants restent attachés à leur centre historique et à ses attributs principaux, mais se plaignent d'une centralité floue, peu mise en valeur, et difficile d'accès.

Il convient donc de croiser une multitude d'approches pour élaborer un projet de centre ville, en utilisant les nombreux atouts fonciers et paysagers dont il dispose.

1/ Objectifs

La volonté communale de requalifier le centre ville se traduit ainsi :

- redynamiser les commerces,
- améliorer l'espace public en renforçant notamment le maillage piéton,
- expertiser les équipements publics communaux afin de les valoriser.

La commune souhaite recréer une pratique du centre.

2/ Plan d'actions

- Réalisées et/ou en cours de réalisation :

- Etude préliminaire d'aménagement des avenues Austin Conte, de Bordeaux et de la Gardette réalisée en novembre 2010 (Créham) qui proposait d'améliorer et de sécuriser les déplacements, de réorganiser l'espace public et de conforter la liaison avec la gare TER (Trains Express Régionaux).

Ce projet intégrait dès le départ une réflexion plus globale portant sur le centre ville, à laquelle les citoyens et les acteurs du monde économique et associatif avaient été associés.

Des enjeux d'amélioration du confort piétonnier, de réorganisation du stationnement, de marquage de l'entrée de ville, de liaison avec le pôle culturel, de valorisation du patrimoine architectural, d'accueil du marché et de constitution d'espaces verts communs sont ressortis de ce travail.

- Etude FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) réalisée en 2013 en partenariat avec la Métropole visant à développer une coopération pour soutenir le commerce existant et le renforcer, avec la mise en place d'un plan d'actions.

• Travaux d'aménagement de l'espace public étudiés et/ou en cours dans ce secteur :

- Place de la Libération/ Parvis de l'Eglise : libération de l'espace, repositionnement du mobilier urbain
- Ilôt Thérèse : création d'un lieu de vie
- Passage Eglise/Avenue Austin Conte : aménagement d'une voie piétonne (acquisitions foncières réalisées)
- Venelle Eglise/Supermarché : aménagement d'une voie piétonne
- Clos Favols : amélioration de la liaison piétonne reliant le clos Favols au Parc, réorganisation du stationnement
- Etudes pour l'aménagement du parking Vialolle dont un diagnostic archéologique a révélé l'existence de vestiges gallo-romains.

La commune souhaite que toutes ces réflexions soient intégrées dans le cadre d'une étude urbaine globale.

- Etudes à venir :

- Une étude globale visant à analyser les perspectives démographiques communales et les besoins en équipements publics associés, réalisée par l'A'urba et qui débutera courant avril.
- Une étude sur l'état du cadre bâti de ses bâtiments communaux. Cette étude, rendue nécessaire afin de mettre en conformité les équipements existants à la réglementation, sera l'occasion d'une expertise du bâti existant, et de l'évaluation des travaux nécessaires s'il y a lieu.
- Requalification de l'entrée de ville avenue de la Gardette/avenue de Bordeaux.

A la suite de quoi l'étude urbaine portant sur le centre ville sera programmée d'ici 2016. Cette étude prendra en compte à la fois l'étude démographique réalisée par l'A'urba, ainsi que le diagnostic des équipements publics communaux et les réflexions sur les espaces publics.

Les enjeux de développement de ce secteur nécessitent donc une maîtrise des projets à venir.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'instaurer un périmètre de prise en considération conformément à l'article L 111-10 du code de l'urbanisme.

Ce périmètre permet au Maire de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des travaux, installations ou constructions susceptibles de rendre plus onéreuse ou de compromettre la réalisation du projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du code de l'urbanisme, notamment son article L.111-10 relatif à l'instauration du périmètre de prise en considération.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU' il convient de maîtriser l'évolution du secteur centre ville de Carbon-Blanc,

Dans l'attente des résultats de l'étude urbaine programmée en 2016,

DECIDE

Article 1 :

Un périmètre de prise en considération est créé pour le secteur centre ville à Carbon-Blanc figurant sur le plan annexé

Article 2 :

Le Président est autorisé à engager les procédures de publicité du présent acte et de mise à jour du plan local d'urbanisme, conformément aux articles L 111-10 et R 123-13 du code de l'urbanisme.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015

M. MICHEL DUCHENE